



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Séjour aidants 2022



S'inscrivant dans la charte européenne de l'aidant familial, la SRIAS Occitanie, en partenariat avec le centre VSA Corrèze, organise 1 séjour à destination des agents en leur qualité d'aidant* d'une personne en situation de handicap (reconnue avec plus de 50 % d'incapacité) dans le ressort de leur foyer fiscal.

Un séjour est organisé **du 29 octobre au 5 novembre 2022** .

Ce séjour permettra de faire une pause dans le quotidien, de penser à soi.

Une semaine pour souffler avec un accompagnement de la personne en situation de handicap.

Le village vacances propose des temps de répit par la prise en charge de votre enfant, de votre aidé, vers des temps d'animations appropriées, ludiques et conviviaux.

Vous disposerez :

- D'un **accueil personnalisé** pendant les temps d'ouverture.
- Un **village vacances 100% adapté à tous types de handicaps** (agrément tourisme handicap _ 4 handicaps) à Allasac
- **8 pavillons individuels de 4 à 6 personnes** pour un total de 47 couchages, dont 6 non accessibles PMR (Personne à Mobilité Réduite)
- D'un **personnel dynamique et chaleureux** formé à l'accueil de tous publics.
- Dans un **établissement moderne en pleine nature à taille humaine**.
- D'un **service hôtelier** « à la carte », de l'hébergement à la restauration.
- D'un **équipement médicalisé** en fonction de vos demandes et besoins (en nous faisant parvenir vos prescriptions médicalisées).
- D'un **service d'accompagnement et d'aide au maintien de l'autonomie** « **sur mesure** » : services à la famille, services à la vie quotidienne et services aux personnes âgées, handicapées et dépendantes.
- Pour votre confort, votre venue sera préparée en amont pour vous accompagner, selon vos besoins, avec l'appui de prestataires pour tout ce qui concerne :
 - **L'équipement médical** (lit médicalisé, lève-personne...)

- **Des soins médicaux** : besoin de passage d'un médecin, d'un kiné...
- **Des services d'aides à la personne** (aide au lever, à l'habillage, à la toilette...)



- Il vous sera demandé de faire parvenir les prescriptions médicales et il vous sera envoyé la liste des prestataires pour que vous puissiez définir avec eux les modalités de leurs interventions sur le site de VSA Corrèze.

Une équipe d'animation proposera aux familles des temps d'animation, des temps de répit pour les aidants par demi-journée, voire par journée entière. **Elle pourra organiser des animations adaptées avec du matériel spécifique adapté :**

- **Activités sportives dans la piscine couverte chauffée**
- **Activités sportives dans la salle multisports du village vacances**
- **Activités manuelles ou ludiques dans une salle d'activités ou en extérieur.**

Elle adaptera ses activités en fonction de l'autonomie, de l'âge et des capacités mentales et sensorielles des personnes concernées composant le groupe du séjour.

L'équipe d'animation pourra vous proposer :

- **Parcours de motricité**
- **Jeux de ballon et de cerceaux**
- **Basket / ping-pong**
- **Soirée karaoké : Soirée dansante**

- **Bécassine (fauteuil adapté pour les randonnées)**
- **Soirée cinéma / Soirée jeux**
- **Soirée musique avec notre BAO PAO**

Et tant d'autres activités qui sont possibles et/ou que vous souhaitez proposer...

Lors de ce séjour Aidants/Aidés, l'équipe d'animation est normalement présente pendant les temps de repas (déjeuner et dîner).

A ce jour et en raison de la COVID nous ne savons pas encore si des temps de repas en commun dans le restaurant seront possibles à ces dates.

S'ils ne sont pas autorisés, toute la restauration se fera alors en portage de repas dans les pavillons.

En conséquence, des temps d'activités supplémentaires seront alors proposés sur la semaine (mardi et vendredi matin, mardi et jeudi soir).

Le prix du séjour est de 600 € T.T.C. par personne pour un séjour de 7 jours comprenant

- La pension complète
- Les animations
- Les visites
- Le ménage fin de séjour

A cela se rajoute la taxe de séjour de 0.75€/ pers de + 11 ans /jour (à la charge de l'agent)

Tableau des tranches de revenus et de la participation SRIAS		
Tranches	Quotient familial mensuel	Participation SRIAS
1^{ère} tranche	Inférieur à 600€	75% des frais du séjour soit 450 € / Pers. du foyer fiscal de l'aidant et de la personne en situation de handicap si elle n'en fait pas partie
2^{ème} tranche	Entre 601 et 1041€	60% des frais de séjour soit 360 € / Pers. du foyer fiscal de l'aidant et de la personne en situation de handicap si elle n'en fait pas partie
3^{ème} tranche	Entre 1042 et 1499€	40% des frais de séjour soit 240€/Pers. du foyer fiscal de l'aidant et de la personne en situation de handicap si elle n'en fait pas partie
4^{ème} tranche	Supérieur à 1500€	20% des frais de séjour soit 120 € / Pers. du foyer fiscal de l'aidant et de la personne en situation de handicap si elle n'en fait pas partie



Fiche de pré-inscription ([à télécharger en cliquant sur le lien en bas de page](#)) et pièces justificatives à envoyer directement à la SRIAS Occitanie

par e-mail srias.occitanie@gmail.com

ou par courrier postal à :

***SRIAS OCCITANIE
Préfecture de région
Séjours Aidants 2022
1 Place St Etienne
31038 TOULOUSE Cédex 09***

La pré-inscription ne vaut pas validation définitive, la SRIAS vous confirmera l'inscription par mail.

*L'aidant étant considéré comme la personne prenant soin quotidiennement d'une personne en situation de handicap, issu, soit de son foyer fiscal, soit étant un ascendant de l'aidant ou de son conjoint (père, mère, beau-père ou belle-mère de l'agent) ou un descendant en ligne directe (enfant ou enfant majeur en situation de handicap non rattaché au foyer fiscal).

La personne en situation de handicap doit résider en permanence dans le foyer fiscal de l'agent (résidence principale). Si elle n'est pas membre du foyer au sens fiscal du terme, ses revenus doivent être additionnés à ceux du foyer fiscal de l'agent aidant pour le calcul du quotient familial.